

# Réseau VIVRE PARIS !

*Pour le droit de dormir la nuit  
et de circuler sans entrave sur l'espace public le jour*  
- Représenté au Conseil National du Bruit -



A.Ab.V (Association Antibruit de Voisinage), APABE (Association pour la Prévention et l'Action contre les Bruits Excessifs), Association des Paralysés de France, HANDIRAIL, Les Droits des Non-Fumeurs, Les Droits du Piéton, Association Accomplir, Association Vivre aux Halles, Montorgueil, Saint-Eustache, Montmartre, ASSACTIVE (Association Active des Résidents et Commerçants du Quartier de l'Horloge), Association Marais Quatre, Vivre le Marais !, Droit au sommeil, halte aux nuisances, Quartier Latin Passionnément, SOS Bruit Paris 6ème, ADDM 18, Collectif des riverains des boulevards Clichy et Rochechouart, Comité d'aménagement et d'animation du 8ème arrondissement, déCLIC 17-18, Vivre SoPi, Association des Riverains du Canal Saint-Martin, Collectif « Pour une cour tranquille », Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud, Les Riverains de la Butte aux Cailles, Association des riverains du quartier Necker, rues Blomet et Copreaux, XVIe Demain, Riverains du Parc de la Villette, Vivre les Buttes-Chaumont, Vivre Secrétan, Collectif Riverains Village Ménilmontant

– [www.vivre-paris.fr](http://www.vivre-paris.fr) – [contact@vivre-paris.fr](mailto:contact@vivre-paris.fr) – Tel. 06 75 21 80 34 –

**Adresse pour répondre à ce courrier : Association Les Riverains de la Butte aux Cailles,  
Maison des associations, Boite 84, 11 rue Caillaux, 75013 PARIS**

**Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable  
et de l'Energie  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris**

Paris, le 7 novembre 2014

**OBJET : Alerte sur la promotion d'un diagnostic bruit dans les transactions immobilières de l'habitation pour les quartiers victimes d'un développement sauvage de l'économie de la nuit**

Madame la Ministre,

Le Réseau « Vivre Paris ! » est un réseau associatif de représentation des riverains en milieu urbain, qui se consacre tout spécialement à la qualité de l'environnement sonore nocturne des domiciles. Il agit ainsi sur le terrain de l'une des préoccupations majeures des Français. Le sondage IFOPS des 7<sup>es</sup> assises du 15 octobre le montre très bien. Le développement du Réseau en témoigne aussi : créé par 10 associations parisiennes en 2010, « Vivre Paris ! » en regroupe 30 en 2014 (14 arrondissements de Paris) et tisse, par ailleurs, des liens de plus en plus fructueux avec des associations d'autres villes de France et même d'Europe. Notre credo commun est, qu'en termes de développement durable, l'insidieux zonage des quartiers de nos villes prétendus « festifs » n'est pas admissible.

La protection des Français contre le bruit devrait d'autant plus être prioritaire qu'elle touche à la Santé. Vous en avez vous-même fait la reconnaissance officielle dans votre discours des 7<sup>es</sup> assises de la qualité de l'environnement sonore, aux côtés de Monsieur Christophe BOUILLON, président du Conseil National du Bruit, dont le Réseau « Vivre Paris ! » est lui-même membre. La référence à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme est par ailleurs pertinente. Pour autant, vous avez, dans votre discours du 15 octobre, insisté sur l'urgence qu'une méthode de diagnostic bruit soit fournie aux locataires ou acquéreurs par site internet de votre ministère, pour permettre de mieux évaluer l'environnement sonore de leurs futurs domiciles.

Nous souhaitons vous alerter : l'usage systématique d'un tel diagnostic ne pourrait qu'accentuer le phénomène de zonage régressif des quartiers touchés par le développement sauvage – mais évitable - de l'économie de la nuit. Il ne serait pas le témoignage probant d'une volonté politique de lutte contre la dégradation de l'environnement sonore dans nos quartiers.

## **I.- Première alerte : l'absence de volonté politique d'empêcher que le développement de l'économie de la nuit ne dégrade pas l'environnement sonore des quartiers**

Pour faire croire à une volonté politique d'assurer la tranquillité des riverains, de nombreux responsables politiques et représentants des lobbies de l'économie de la nuit s'appuient sur divers simulacres locaux, tels des états généraux, des chartes de villes ou quartiers, des médiations type « Pierrots de la nuit ». Mais ils occultent l'évaluation désastreuse de l'efficacité de leurs prétendues actions. De fait, le nombre des quartiers où les habitants souffrent de nuits perturbées, notamment par les bruits qui dominent la voie publique du fait des établissements ouverts tardivement et de leur clientèle, croît sans cesse. Ces quartiers sont des zones de non droit que l'« on » veut ignorer.

Le projet de Plan National Santé Environnement PNSE 3 de votre ministère et celui de la Santé, qui a été soumis à la consultation publique cet automne, se contente lui-même de réduire une fois de plus l'environnement sonore à une simple question de bruits de véhicules. Rien sur le bruit urbain lié à l'économie de la nuit. Le CNB n'a même pas relayé le vœu des associations de Riverains qui siègent dans ses commissions (cf. Annexe 1, extraits du CR de l'assemblée plénière de juin 2014).

## **II. – Seconde alerte : les effets redoutables au plan social de l'institutionnalisation de fait ou de droit d'un diagnostic bruit**

Dans votre discours du 15 octobre, vous avez, Madame la Ministre, relié le diagnostic bruit à la politique d'incitation à l'insonorisation et expliqué qu'en agrégeant isolation thermique et phonique, tout un chacun profitera d'une économie de moyens.

Techniquement, cette appréciation se comprend. Economiquement, elle rejoint les attentes des acteurs du marché de l'isolation de l'habitat. Mais, Madame la Ministre, qu'en est-il socialement, en termes de développement durable, *versus* développement sociétal ?

Si le ministère promouvait un tel diagnostic bruit, il prendrait acte du fait que, dans certains quartiers, des bruits, pourtant évitables, ne sont plus contrôlés par la puissance publique.

Ce faisant, le ministère entérinerait l'idée qu'il est normal que les habitants de ces quartiers vivent claquemurés, même les beaux jours. Il admettrait que le vacarme illégal soit la norme dans certains espaces publics habités. Il accrédirait la croyance que les riverains qui s'en plaignent n'auraient plus qu'à déménager et qu'il serait normal de les remplacer par des résidents de passage ou en état de nécessité. Il cautionnerait tous ceux qui, déjà, s'ingénient à coupablement éluder les effets collatéraux du développement sauvage de l'économie de la nuit : hyper-alcoolisation des jeunes, répercussions sur les finances publiques des risques pour la santé des victimes du bruit, des coûts des services publics chargés de réguler la nuit et d'en nettoyer quotidiennement les traces sur l'espace public.

Le Réseau « Vivre Paris ! » en appelle, Madame la Ministre, à votre jugement pour provoquer une action interministérielle visant, tout au contraire, à rétablir la qualité de l'environnement sonore, même dans les quartiers où l'économie de la nuit se développe, par un emploi rationnel des moyens publics. Monsieur BOUILLON a déjà été sollicité en ce sens par deux lettres qu'il a laissées sans réponse (cf. Annexes 2 et 3). Nous espérons que le présent courrier ouvrira le débat et l'action.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, au nom du Réseau « Vivre Paris ! », je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Pour le Réseau « Vivre Paris ! », Anne PENNEAU, présidente LRDBAC